

Décryptage
de rentrée

Le CadreBashing, ou l'art de détourner l'attention

Les ingénieurs et les cadres ont toujours été considérés comme un « laboratoire » des transformations du travail avant de les généraliser à l'ensemble des salariés. Les réformes en cours n'échappent pas à cette logique. Cette fois, il s'agit pour le gouvernement et le patronat d'étudier le comportement des ingénieurs et des cadres face à « l'appel des sirènes » des produits d'épargne retraite par capitalisation et de certaines assurances privées contre les impacts néfastes du chômage et de la maladie avec la remise en cause du système de protection sociale reposant sur la solidarité.



**LES CADRES DEVIENNENT LA TÊTE DE TURC DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DU MEDEF.**

Pour financer la protection sociale des plus précaires,

ils devraient renoncer à la leur, pour augmenter les salaires des plus modestes, ils devraient accepter la stagnation, voire la baisse, de leur propre rémunération. Tout est bon pour opposer les salarié-e-s les uns aux autres, les retraité-e-s aux actif-ve-s, les plus jeunes à leurs aîné-e-s... et pour culpabiliser les ingés, cadres, techs et agent-e-s de maîtrise.

Réforme des retraites

La règle d'or du nouveau système de retraite ne serait pas de garantir la continuité du niveau de vie entre les périodes d'activité et de retraite mais de bloquer définitivement la part des richesses nationales affectées au financement des retraites à ... 14 % du PIB. Or aujourd'hui, celle-ci s'établit à 13,8 % ! Compte-tenu de l'augmentation du nombre de retraités, d'environ 6 millions d'ici 2045, les pensions aujourd'hui liquidées et celles qui le seront à l'avenir seraient donc condamnées à baisser pour toute la population.

Réforme de l'assurance chômage

Les cadres âgé-e-s de moins de 57 ans qui gagnaient plus de 4 500 € bruts verront dorénavant leur allocation diminuer de 30 % à compter du 7^{ème} mois d'indemnisation. Ils se verront également appliquer l'augmentation de la durée minimale de travail nécessaire pour percevoir l'indemnité chômage (130 jours - ou 910 heures - au cours des 24 derniers mois ou 36 mois pour les plus de 53 ans). Il fallait jusqu'alors comptabiliser 88 jours d'activité (ou 610 h) au cours des 28 derniers mois.

RIEN NE JUSTIFIE CES ARBITRAGES ENTRE LES SALARIÉ·E·S, ACTIF·VE·S OU RETRAITÉ·E·S !

Les politiques à l'œuvre organisent le partage de la pénurie entre les différentes composantes du salariat. Sauf qu'il n'y a pas pénurie. Dans un rapport de mai 2009 (Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France), Jean-Philippe Cotis, alors Directeur général de l'INSEE, constatait que dans les années 1980, 75 % de la valeur ajoutée nationale (la somme des richesses créées par le travail) étaient affectés aux salaires et 25 % à la rémunération du capital. Aujourd'hui, la part des salaires a reculé de 10 points et celle des profits a corrélativement augmenté d'autant.

**NOUS REFUSONS
D'ÊTRE
INSTRUMENTALISÉ·E·S
PAR LE PATRONAT ET
LE GOUVERNEMENT
QUI SOUHAITENT
DIVISER LES
SALARIÉ·E·S AFIN
DE MENER À BIEN
LEUR POLITIQUE DE
PAUPÉRISATION.**

**PORTONS NOS
REVENDEICATIONS
LORS DES
INITIATIVES
ORGANISÉES
DURANT LA JOURNÉE
D' ACTIONS DU 24
SEPTEMBRE.**

Les marges de manœuvre existent donc pour augmenter tous les salaires sans opérer des arbitrages au détriment des cadres et in fine des autres salariés ... Car la baisse des salaires d'embauche et la stagnation des salaires de base des ingénieurs et cadres est un argument des employeurs pour justifier le blocage des salaires de tous ceux qui ont une qualification inférieure à la leur. Il y a urgence à ce que les cadres sortent de leur réserve et de leur isolement : pour eux-mêmes, en obtenant le relèvement de des salaires de base, pour la collectivité nationale en créant une dynamique salariale en berne qui fait défaut depuis les années 1980, pour le financement de la protection sociale.

L'UGICT-CGT OFFRE UN ESPACE DE DISCUSSIONS ET DE CONSTRUCTION DE PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ICT.

Sur la négociation encadrement

- Égalité salariale : légitime, elle permettrait une augmentation de 6,9 % du PIB (soit +140 milliards par an), selon le rapport de France Stratégie (2016).
- Taxation des ruptures conventionnelles, qui sont, pour la plupart, des licenciements déguisés. Elles pèsent fortement sur les finances du régime.
- Déplafonnement des cotisations : le passage d'une limite de 4 à 8 plafonds apporterait 434 millions d'euros de cotisations pour 11 millions d'indemnités supplémentaires, soit une recette supplémentaire de 423 millions par an.

Sur la réforme des retraites

- Rétablissement à 60 ans de l'âge d'ouverture du droit à retraite, avec une pension d'au minimum 75 % net du salaire net de fin de carrière, pour toute carrière complète.
- Rédéfinition de la notion de carrière complète.
- Augmentation des ressources affectées au financement des retraites : en supprimant les aides à l'emploi et les exonérations de cotisations des entreprises, en assuettissant à cotisations sociales l'intéressement et la participation...

✂ REJOINDRE LA CGT INGÉS CADRES TECHS

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel :
Portable : Fixe :

Bulletin de syndicalisation à remettre à un·e représentant·e CGT ou à renvoyer à :

Ugict-CGT - Vie syndicale
263, rue de Paris // Case 408 // 93516 Montreuil Cedex
ugict@cgt.fr // 01 55 82 83 40

